

## PORTANT COMPOSITION DU JURY Master Qualité, hygiène et sécurité - 1ère année

### LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'Article L613-1 modifié du Code de l'Éducation,

Vu le Décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA),

Vu l'Arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au Diplôme National de Master,

Vu l'Arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu les Statuts de l'UCA ;

## ARRETÉ

### Article 1

La composition des jurys d'examen Master Qualité, hygiène et sécurité - 1ère année comme suit :

#### Membres du jury

ARAUJO DA SILVA Katia, Président, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 2E CL.

CHAMBON Thierry, Vice-président, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

#### Semestre 1

LACHENAUD Sophie, PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE

ZAMBON Daniel, PROFESSEUR DES UNIVERSITES CL.EX.

GOURGAUD Lionel, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

TEXIER Catherine, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

#### Semestre 2

LACHENAUD Sophie, PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE

ZAMBON Daniel, PROFESSEUR DES UNIVERSITES CL.EX.

GOURGAUD Lionel, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

TEXIER Catherine, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

### Article 2

Le Directeur Général de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Signé électroniquement par  
Mathias BERNARD



Le 8 décembre 2024